



Conseil d'Administration

COMPTE-RENDU

22 octobre 2008

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/07/08.
2. Demande de l'élargissement des responsabilités et des compétences de l'Université en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ainsi que du transfert des biens mobiliers et immobiliers.
3. Approbation du dossier d'expertise de l'opération de mise en sécurité et de restructuration du centre Assas.
4. Approbation de la DBM n°2.
5. Approbation de tarifs.
6. Modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.
7. Désignation des représentants de l'Université aux conseils de différents organismes.
8. Autorisation donnée au Président d'engager des actions en justice.
9. Protocole d'accord entre l'Université et l'association Paris-Europlace.
10. Convention entre l'Université et Paris-Europlace.
11. Convention de création du GIP "Pôle Parisien du sport universitaire".
12. Convention entre l'Université (CFP) et l'Ecole des Partenariats Public-Privé.
13. Accord de partenariat entre l'Université et le groupe ESSEC.
14. Convention entre l'Université et Management Development International Alger Business School (MDI).
15. Convention entre l'Université (IFP) et l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO).
16. Désignation d'un membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.
17. Désignation de deux membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance de 02/07/08.

Le procès verbal est approuvé avec un errata concernant une somme attribuée par la commission FSDIE.

2. Demande de l'élargissement des responsabilités et des compétences de l'Université en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ainsi que du transfert des biens mobiliers et immobiliers.

L'autonomie de l'Université doit être votée avant le 1er janvier 2012. Mr Vogel désire l'avoir au plus vite dans ce contexte concurrentiel, c'est-à-dire pour le 1er janvier 2010. L'autonomie apportera une souplesse quant à la gestion tant en matière de personnel qu'en matière contractuelle. En revanche, l'Université ne se verra certainement pas octroyer la dévolution du patrimoine immobilier.

Parenthèse : la dénomination « Sorbonne-Assas » nous appartient finalement, après de longs périples judiciaires. Il permettra une certaine reconnaissance sur le plan international.

3. Approbation du dossier d'expertise de l'opération de mise en sécurité et de restructuration du centre Assas.

Le dossier d'expertise est approuvé. Les travaux se déroulent en trois tranches (2007-2009, 2009-2010, 2010-2011). Nous sommes parfaitement dans les temps. La troisième tranche est la plus importante financièrement.

4. Approbation de la DBM n°2.

5. Approbation de tarifs.

Lancement d'une nouvelle forme du forum des métiers. Il s'agit de cibler plus précisément les étudiants de M2 qui seront contactés avant ce forum, de façon à augmenter l'intérêt de l'événement et permettre aux étudiants d'être un temps en avance par rapport à l'ancienne version du forum. Les entreprises auront des discussions concrètes avec les étudiants puisqu'elles auront déjà entre les mains le CV des étudiants.

L'idée est de faire de ce forum des métiers un événement incontournable pour les étudiants en droit. Toutes les



salles seront réquisitionnées pendant une journée pour laisser place à cet événement. Ce forum des métiers sera ouvert à de nombreuses facultés de Province qui n'ont pas les moyens d'organiser leur propre forum.

L'Université proposera aux entreprises, aux cabinets d'avocats, etc. de s'investir concrètement dans l'organisation du forum par le biais de partenariats. Elles pourront acheter des encarts publicitaires dans un fascicule distribué gratuitement à tous les étudiants présents, obtenir des mentions dans la presse nationale, etc. L'intention de l'Université est de faire de cet événement un événement de grande envergure.

Le forum des métiers aura lieu le Mercredi 21 janvier 2009.

Pourquoi ouvrir ce forum aux universités de Province ? Il s'agit de donner une renommée nationale à l'événement, de façon à le rendre incontournable chaque année.

Les étudiants de Panthéon-Assas auront comme avantage d'être formés spécialement pour cette journée.

Quid des petites et moyennes entreprises ? Seront-elles présentes à ce forum ? Au départ, elles seront peu nombreuses, l'idée étant surtout de mettre en avant les grosses entreprises, et les cabinets d'avocats réputés, de façon à donner de l'ampleur à l'événement.

Il s'agissait dans ce point d'approuver les tarifs liés aux partenariats pour les entreprises voulant s'investir dans le projet. Ils sont approuvés.

Dans le même point, les tarifs de la formation continue du M2 Droit de l'immobilier et de la construction ont été fixés à 4800€.

Toujours dans ce point, le LLM Droit des affaires des pays arabes a vu son coût fixé à 1200€ en plus des droits universitaires.

6. Modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances.

Il était dit que la formation continue était ouverte qu'aux étudiants titulaires d'un diplôme en droit patrimonial ou droit notarial. En réalité, rien de tel, tout M1 peut y avoir accès mais il doit justifier d'un minimum d'activité professionnelle pour aller dans cette formation continue (entre 3 et 5 ans). Le contrôle est exercé par le responsable du diplôme.

7. Désignation des représentants de l'Université aux conseils de différents organismes.

Édouard CHANOT (UNI) a été nommé au Conseil d'administration de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

8. Autorisation donnée au Président d'engager des actions en justice.

Adopté

9. Protocole d'accord entre l'Université et l'association Paris-Europlace.

Adopté.

10. Convention entre l'Université et Paris-Europlace.

Adopté

11. Convention de création du GIP "Pôle Parisien du sport universitaire".

GIP cherche à obtenir des subventions de la part de l'État pour permettre le développement de nouveaux projets sportifs à l'échelle de l'Île-de-France. Cette quête de subventions passe par trois points : la nomination



d'un interlocuteur unique pour l'ensemble du sport universitaire d'Ile-de-France ; la mutualisation des professeurs et des installations sportives ; et la mise en œuvre de projets inimaginables à l'échelle d'une seule Université.

La création du GIP est votée.

12. Convention entre l'Université (CFP) et l'Ecole des Partenariats Public-Privé.

Adopté. Formation de 4 000 euros.

13. Accord de partenariat entre l'Université et le groupe ESSEC.

Accord de partenariat avec le groupe ESSEC.

Nous sommes dans un environnement concurrentiel où la coopération est de mise pour pouvoir survivre. L'objet est de faire une passerelle entre le groupe ESSEC et notre Université.

Les étudiants de M2 de notre Université bénéficieraient de l'admission d'office aux concours sur titre ESSEC. Les étudiants ESSEC, eux, pourront accéder à des masters permettant un double cursus et une double compétence.

En ce qui concerne Paris 2, les directeurs de M2 gardent cependant quoi qu'il arrive le dernier mot sur l'admissibilité des candidats. Le partenariat ne coûte rien à notre Université et permet à nos étudiants de bénéficier de ces nouvelles débouchées vers le groupe ESSEC pour terminer leurs études.

Adopté.

14. Convention entre l'Université et Management Development International Alger Business School (MDI).

Adopté. Concerne principalement le M2 Professionnel de Droit des Entreprises Commerciales du Professeur Germain.

15. Convention entre l'Université (IFP) et l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO).

L'IFPO s'engage à faciliter l'accueil de nos étudiants.

16. Désignation d'un membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

C'est Mme BOUSEZE, maître de conférence, qui a été élue.

17. Désignation de deux membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Il s'agit de la nomination de deux membres du CA aptes à juger les usagers lors du Conseil de discipline. Deux candidats possibles : suppléant ASSAS.NET (Grégoire MIOT) et suppléante UNEF. Ils sont élus dans l'ordre suivant : suppléant ASSAS.NET (4 voix), suppléante UNEF (3 voix).

